



## Changement statut étudiant à VPF

Par **Ines80**, le **29/03/2017** à **19:32**

Bonjour

je suis en possession d'un titre de séjour étudiante qui expirera au mois de juillet, je suis marié en France au mois de février, après deux ans de vie commune (mon conjoint réside depuis 5 ans en France, avec un titre de séjour salarié), j'ai deux question :

1 : à l'expiration de mon titre séjour étudiante, est ce que je peux demander un titre de séjour vie privé et familiale. Sachant que mon conjoint a déjà entamé la procédure de regroupement familiale sur place.

2 : le récépissé qui me sera donné après le dépôt de mon dossier, sera avec ou sans autorisation de travaille ?

Merci pour votre aide